

Compte-rendu de la Réunion Publique sur le Grand Palais Éphémère

Mercredi 11 décembre 2019 à 19h

➤ Liste des intervenants :

- Rachida DATI : Maire du 7^{ème} arrondissement
- Jean LAUSSUCQ : Directeur de cabinet du Maire
- Josiane GAUDE : Premier adjoint au Maire
- René-François BERNARD : Adjoint au Maire en charge de l'urbanisme
- Olivier LE QUERE : Adjoint au Maire en charge de l'animation locale et à la sécurité
- Christophe POISSON : Adjoint au Maire en charge des associations et de la jeunesse
- Marguerite CHEVREUIL : Adjointe au Maire en charge de la solidarité

➤ Compte-rendu :

Le directeur de cabinet de Madame le Maire introduit la séance.

Il rappelle le cadre juridique dans lequel s'inscrit le projet du Grand Palais éphémère : il est régi par une convention tripartite entre la Ville de Paris, le Comité des Jeux Olympiques, et la Réunion des Musées Nationaux. Elle a été signée après le vote d'une délibération au Conseil de Paris en 2018.

Il indique que le projet avait été présenté à Madame le Maire, en mai 2018, et qu'elle avait fait part de son opposition dès cette première présentation.

À chaque développement dans ce projet, Madame le Maire a tenu les habitants du 7^e informés des évolutions, en toute transparence.

En ce qui concerne la convention, celle-ci présente de nombreuses lacunes et il sera possible de s'appuyer sur différents fondements juridiques pour former un recours contre le projet du Grand Palais éphémère. Le directeur de cabinet décrit le contenu de la convention, qui ne donne ni la taille de la structure que la RMN-GP et Paris 2024 souhaitent construire pour ce palais éphémère, ni la forme générale qu'elle prendra.

Le directeur de cabinet de Madame le Maire donne la parole à Monsieur René-François BERNARD afin qu'il puisse présenter l'actualité récente liée au projet du Grand Palais éphémère.

Monsieur BERNARD rappelle le point principal de ce projet : l'installation de cette structure est conditionnée par le démontage du Mur pour la Paix, que le Maire demande depuis plus de 10

ans face à l'inertie des autorités. Le Mur occupant cet espace de manière illégale, il a fallu porter un recours contentieux. La Cour administrative d'appel a donné raison à la position soutenue par Madame le Maire : l'injonction prononcée par la Cour le 24 septembre oblige le Préfet de Police à faire démolir le Mur dans les 3 mois.

Madame le Maire intervient

Elle remercie le public pour sa présence à cette réunion publique concernant le Grand Palais éphémère.

Elle dénonce le comportement de certaines personnes qui utilisent ce sujet pour faire de la « basse politique » et rappelle que ce n'est pas sa manière de faire. Elle ne laissera pas les parties à cette convention faire n'importe quoi du Champ de Mars.

Elle souligne que tout ce qui a été réalisé jusqu'à présent autour de ce projet l'a été en concertation et en toute transparence avec les riverains du Champ de Mars et les habitants du 7^e arrondissement. Elle tient à cette méthode qui permet de faire réellement avancer les dossiers, en accord avec les riverains.

Madame le Maire cite à titre d'exemple le projet de la Villa de Saxe, pour laquelle la Ville avait fini par renoncer à 8 000 m² de droits à construire suite aux réunions publiques qu'elle a organisées à la Mairie du 7^e. Elle n'avait pas la compétence pour s'opposer juridiquement à leur projet, mais elle a réussi à faire reculer les aménageurs.

De la même façon, et s'agissant du Grand Palais éphémère, toutes les décisions ont été prises dans la clarté. Elle rappelle qu'elle a toujours travaillé avec les associations du 7^e et les habitants, qu'elle tient à remercier.

Elle rappelle que ce projet lui a été initialement présenté d'une manière très sommaire, tant sur le contenu que sur les événements qui seraient amenés à s'y tenir.

Madame le Maire rappelle qu'elle s'est opposée à ce projet dès son annonce, mais que, dans le cas où il viendrait quand même à être réalisé, elle a fait adopter par le Conseil de Paris un vœu visant à imposer ses conditions et attribuer des mesures de compensation aux riverains.

Elle rappelle, à titre d'exemple, que ces mesures avaient été demandées et obtenues lors de l'installation d'une « Fan zone » durant l'Euro 2016.

Pour le Grand Palais éphémère, le Conseil de Paris a voté pour que ces mesures de compensation soient attribuées aux habitants. Les vœux ont donc été repris in extenso, ce qui ne l'empêche pas de poursuivre les négociations contre ce projet.

Elle indique avoir eu des échanges directement avec le Président de la République et son directeur de cabinet, Monsieur Patrick STRZODA. Elle a proposé d'autres sites pour accueillir le

projet, comme le Bourget. Des études ont été menées pour vérifier la faisabilité, ce qui a pris trois mois.

Faute de site alternatif la Mairie a continué ses négociations et a appuyé un recours contre le projet grâce au Comité d'aménagement.

Cela a donné lieu à une première victoire : une décision de la Cour administrative d'appel du 24 septembre qui ordonne la démolition du Mur pour la Paix. C'est un acquis, et le Préfet de Police, Monsieur LALLEMENT, en charge de faire exécuter cette décision, s'est engagé à ne pas se pourvoir en cassation devant le Conseil d'État.

Elle indique qu'après cette victoire judiciaire la Mairie de Paris a décidé d'acheter le Mur pour la Paix en qualifiant celui-ci d'œuvre d'art afin d'éviter de le soumettre aux règles des marchés publics. Or elle précise que cela ne peut inquiéter la Mairie du 7^e puisque l'arrêt de la Cour est très clair : il ne parle pas de déplacement ou de déconstruction, mais bien de démolition.

Madame le Maire explique qu'aujourd'hui, ceux qui sont opposés à ce projet disposent d'un fondement juridique pour appuyer leur recours. Elle a demandé le contrat concernant le Grand Palais éphémère et a pu voir, avec ses équipes d'avocats en droit public, que le texte ne correspond pas à ce qui avait été décrit et approuvé dans la délibération du Conseil de Paris.

Elle remercie surtout toutes les associations du 7^e et espère que celles-ci seront encore là pour les appuyer dans la préparation du recours.

Elle précise que la situation face au Grand Palais éphémère est différente par rapport à celle du Mur pour la Paix, puisqu'aujourd'hui les opposants disposent de fondements juridiques pour attaquer ce projet, alors que pour le Mur, ce n'était pas le cas.

➤ **Questions et remarques du public :**

Un riverain souligne qu'il est assez curieux que la Ville de Paris ait dépensé 1,5 millions d'euros pour acquérir cette « œuvre d'art » et finalement la détruire.

Madame le Maire répond que c'est une des faiblesses du projet, qui pourra être utilisée de manière pertinente dans le cadre du recours.

Un riverain explique que le Champ de Mars étant saturé, il est urgent que la Ville de Paris se penche réellement sur la question de la surfréquentation touristique sur ce site, qui n'est absolument pas en accord avec les attentes des Parisiens.

Madame le Maire explique être complètement en accord avec cette position qui rejoint la sienne, et qu'elle défend depuis des années.

Elle cite à titre d'exemple le projet de piste cyclable souhaitée par la Mairie de Paris : suite à son intervention, elle a obtenu que le tunnel situé devant la Tour Eiffel ne soit pas complètement fermé à la circulation, ce qui était la demande initiale de la Mairie de Paris.

Un riverain rappelle que le groupe Les Républicains et Indépendants a voté pour ce projet en Conseil de Paris.

Madame le Maire explique que le vœu qu'elle a fait adopter par le Conseil de Paris permet d'engager la Ville de Paris à prendre des mesures de compensation dans le cas où le projet se ferait. Elle explique que si elle n'avait pas fait ce vœu, elle serait sortie de la négociation. Elle ajoute que l'État aurait pu dans tous les cas passer outre le vote du Conseil de Paris en modifiant simplement la loi qui régit l'installation des sites olympiques sur le domaine public.

Madame le Maire ajoute également que le fait de rester dans la négociation lui a permis d'obtenir le contrat de concession sur lequel elle va fonder son recours.

Le Maire explique faire le recours maintenant car elle dispose désormais du contrat de concession.

Un riverain demande s'il est bien vérifié que des pieux de 25 mètres de long seront requis pour sécuriser le site.

Madame le Maire confirme que cette mesure correspond bien à ce que le bureau d'étude mandaté par le prestataire GL Events a évalué. C'est d'ailleurs à ce dernier qu'il revient de prendre en charge ces travaux, aussi des entretiens ont eu lieu avec la réunion des Musées Nationaux – Grand Palais afin que l'événementiel qui se tiendra dans le site puisse rentabiliser ces surcoûts.

Elle ajoute que le Président de la République, son directeur de cabinet et le Ministre de la Culture n'avaient pas considéré cet aspect.

Madame le Maire clôt la réunion publique.